

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DEMOLITION RECYCLAGE DECHETS sur la commune principale de l'AIOT 686 Avenue Champollion 38530 Pontcharra.

La référence de votre dossier est A-3-ZB4TI523 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/06/2023 à 12h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **52385908000021**

Organisme : **ASSYST ENVIRONNEMENT**

Fonction : **INGENIEURE ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **94895556200012**

Raison sociale **DEMOLITION RECYCLAGE DECHETS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

686 AV JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION

38530 PONTCHARRA

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DEMOLITION RECYCLAGE DECHETS**

Description des activités :

Le projet de la société DEMOLITION RECYCLAGE DECHETS (DRD) est situé dans la région Rhône-Alpes dans le département de l'ISERE, sur le territoire de la commune de PONTCHARRA. Le projet consiste en l'aménagement d'une plateforme de transit, regroupement et tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets apportés par bennes ou par le producteur initial de déchets dangereux ou non dangereux. Face à une demande croissante du marché, sa clientèle serait constituée d'entreprises diverses venant pour la plupart des départements limitrophes. C'est pourquoi cette entreprise demande l'autorisation d'exploiter sous le régime de la déclaration une plateforme de transit, tri et de regroupement de déchets dangereux et non dangereux classables sous les rubriques ICPE 2710-1, 2710-2 et 2713 avant mise en filière de recyclage. Le site comptera un premier bâtiment dédié à l'accueil des clients et un second au transit / tri des déchets non dangereux et dangereux. L'installation ne sera pas surmontée par des locaux habités ou occupés par des tiers. A leur arrivée sur site, les camions ou véhicules (VL) entrent sur le site, se pèsent sur le pont bascule. Puis les camions suivant la typologie des déchets à déposer dépotent les déchets devant les casiers ou sur les zones de regroupement, tri et de transit. Les déchets, une fois triés, seront stockés dans les casiers ou au sein du bâtiment adaptés à cet usage. Chaque zone de stockage de déchets sera présente sur site comme suit : bâtiment 2 : Zone d'apports volontaires de déchets non dangereux par le producteur initial de ces déchets 100 m3 / Zone de transit des D3E de 30m3 / Zone de transit par apport volontaire de déchets dangereux du public) 6,9t. Zone extérieure : Zone de transit des métaux 946m². Les zones de transit seront entièrement étanches.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **686 Avenue Champollion 38530 Pontcharra**

X : 935047

Y : 6485562

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 946 m2	D	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 100 m3	DC	
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux pluviales de ruissellement issue de la plateforme de transit des déchets. Pas de rejet d'eaux usées industrielles

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Dispositif de traitement envisagé au moyen d'un décanteur lamellaire séparateur hydrocarbures classe 1.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **2249**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Eaux d'origine météoritique, rejet temporaire en temps de pluies.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par l'exploitation seront uniquement des déchets de bureau. Des conteneurs seront mis à la disposition par la commune qui se chargera de la collecte. L'entretien du décanteur séparateur d'hydrocarbures va produire des déchets. Élimination en centre de traitement ou de valorisation selon déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau d'incendie est présent à 30 mètres de l'entrée de l'installation. Extincteurs portatifs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Scan icpe.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation DRD DDDEv3.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan de masse DRD DDDEv3.pdf